

M A I R I E

n° 2014/111

DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**BEAUVOIR SUR
NIORT**

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOULAIS Jean.

Membres en exercice : 19
Membres présents : 14
Membres absents : 5

Présents : BOULAIS Jean, VACHON Séverine, JOUBERT Patrick, BERNARDEAU Vilmont, GACIOCH Michel, SECHERESSE Dolorès, RAGUENAUD Rémy, DANO Caroline, BOUSSEAU Jean-Pierre, NOURRIGEON Millie, RENAUD Eric, MORISSET Francis, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Convocation du 28 novembre 2014

Excusés : DROUET Jessica (pouvoir S. VACHON), GUERIT Céline, BAILLON Anaïs, (pouvoir V. BERNARDEAU), MIETTON Céline (pouvoir M. GACIOCH), LONJARD Laetitia (pouvoir A. AUBINEAU-DUBOIS).

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER

AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du document élaboré par la Région Poitou-Charentes sur la trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique.

Après avoir pris connaissance de la démarche globale et les éléments de constats relatifs au territoire de la commune de Beauvoir-sur-Niort, le conseil prend acte de l'absence de contraintes sur la commune au regard de son patrimoine écologique recensé.

De ce fait et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le schéma régional de cohérence écologique tel que présenté.

Rendue exécutoire, vu le dépôt en Préfecture du 23 DEC. 2014
Et la publication du 23 DEC. 2014

Pour extrait conforme
Le Maire


Le Maire


Le Maire